

L'AMi : les archives de 80 ans de luttes sociales pour défendre malades, invalides et handicapés

Le samedi 25 février prochain, de 14 h à 17 h, **l'AMi** organisera à Bagnaux (92) un débat à l'occasion de son anniversaire, sur le thème « Les associations revendicatives dans le domaine du Handicap » (salle Paul Vaillant-Couturier, 28 av. P. Vaillant-Couturier)... Mais 2017 sera aussi l'année des **70 ans de l'UNIOPSS** (Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux), dont les célébrations auront lieu en octobre prochain, nous y reviendrons en temps voulu. Si l'on ne saurait comparer la nature et l'importance de ces deux entités, nous avons affaire à deux histoires de stratégie associative sans doute différentes... qui restent à écrire.

En 1926, **Suzanne Fouché** entre à l'âge de 25 ans au sanatorium de Berck après avoir contracté la tuberculose. Elle y découvre avec stupeur la réclusion et l'oisiveté auxquelles sont livrées les personnes malades et souhaite leur redonner le goût de l'effort. Pour y parvenir, elle fonde en 1929 avec **Robert Buron**, arrivé à 18 ans l'année précédente, et quelques autres, la **Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail (LADAPT)**. Elle en devient le « commis voyageur » en France pour convaincre les malades qu'une reprise d'activité est possible dès le sanatorium pour se préparer à l'avenir. Suivant la devise « *par le malade, pour le malade* », **des amicales de malades** sont créées un peu partout et concourent au placement par la Ligue des malades qui se sont « réentraînés physiquement et moralement ». En 1932, elles se regroupent dans une **Fédération des amicales des malades**.



Suzanne Fouché (1901-1989)
Détail de couverture de son livre *J'espérais d'un grand espoir*, Paris, Cerf, 1981.



Robert Buron (1910-1973)
Archives nationales des Pays-Bas, coll. Agence ANeFo, 1961.

1936-1938 : les malades se fédèrent

En juillet 1936 est créée l'**Union nationale des tuberculeux civils (UNTC)**, avec Robert Buron comme président. Elle vise à rassembler dans une organisation « neutre » les malades en tant que tels. Le contexte est favorable à une mobilisation de masse. Les conditions de vie dans les sanatoria restent déplorables. Par ailleurs, de nombreux tuberculeux sont aussi des ouvriers déjà syndiqués qui souhaitent participer au mouvement social de leurs camarades valides. En novembre, l'UNTC soumet aux autorités ses revendications pour une « politique post-sanatoriale complète et cohérente ».

Deux autres fédérations émergent entre fin 1936 et début 1937, chacune également appuyée sur des comités de défense pré-existants : l'une de tendance socialiste, l'autre de tendance communiste. C'est cette dernière qui fusionne en 1938 avec l'UNTC pour former la **Fédération nationale des tuberculeux civils (FNTC)**. Robert Buron, Suzanne Fouché et trois autres anciens administrateurs de l'UNTC ne s'y représentent pas, soucieux de conserver une facilité de contact avec les administrations dans le cadre de leur activité à LADAPT. La nouvelle fédération est dirigée par des communistes et sympathisants et très liée aux syndicats.

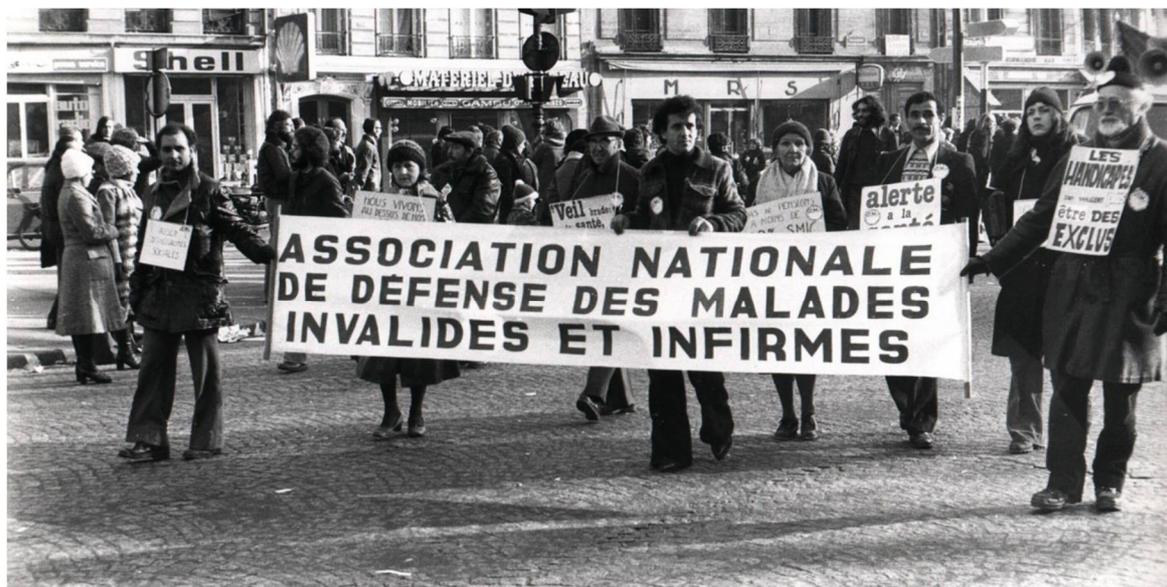
En 1939, la fédération est interdite et dissoute et ses biens mis sous séquestre. Elle réapparaît en 1944 et prend le nom de **Fédération nationale de lutte antituberculeuse (FNLA)** en 1947.



1964 : l'ouverture aux malades, invalides, handicapés



Dans les années 1950, la FNLA s'amenuise, puis disparaît dans les établissements. En 1961, elle décide d'étendre son action au profit de tous les malades et invalides. Le Congrès constitutif de l'**Association nationale de défense des malades, invalides et infirmes (AMi)** a lieu en 1964.



En 1983, l'AMi est reconnue par les pouvoirs publics pour être représentée dans plusieurs instances, dont le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). Parmi ses revendications phares figure la revalorisation de l'allocation adulte handicapé au niveau du SMIC. Elle reste attachée à son positionnement d'association *revendicative* et *non gestionnaire*.



Merci à l'AMi pour son autorisation de reproduction de photos et archives. Pour en voir et savoir plus, consulter le site « Mémoire » de l'AMi : <http://www.untc.ami-handicap.org/> (en particulier les numéros en ligne de *Revivre* de 1937 et 1938).

EDITORIAL

Selon que vous serez...

Il y a une certaine catégorie de Français qui n'a nul besoin de pétitionner, de manifester ou de tenir meeting pour obtenir toutes les faveurs des princes régnants : ce sont les actionnaires des grosses sociétés capitalistes. Ou va même au-devant de leurs désirs.

Depuis septembre 1963, nous vivons sous le signe du plan de stabilisation économique cher à M. Giscard d'Estaing, mais qui coûte plus cher à la population française. Au nom de ce plan dont l'instabilité dans le domaine des prix n'est plus à démontrer, on bloque les salaires ou on lâche parcimonieusement 0,30 F par jour aux handicapés et aux vieux.

L'impôt, quant à lui, n'est soumis ni au blocage ni à la stabilisation, tout au moins pour la grande masse des contribuables à laquelle appartiennent les invalides. Le nombre des « pressurés » est d'ailleurs en augmentation constante.

Mais que n'achetez-vous pas des actions ! La belle opération financière que vous feriez ! En effet, le ministre des Finances projette un allègement fiscal très substantiel qui portera à ces messieurs un cadeau royal de 115 millions (nouveaux) en 1966 et de 506 millions en 1967 et une perte sèche du même ordre pour les finances de la nation. Inutile de préciser qui comblera le déficit !

Cela, ajouté à toutes les dépenses de fausse grandeur, vous conviendrez que l'on est en droit de « rogner » et « grogner » pour que nos gouvernements trouvent enfin les quelques 30 milliards nécessaires pour donner aux plus déshérités ce revenu de compensation que nous avons fixé à 60 % du S.M.I.G.

Ne pensez-vous pas qu'il y a tout de même un peu d'abus de nous refuser les 2.500 F promis à compter du 1^{er} janvier 1965 ?

Faudra-t-il encore beaucoup de 3 avril pour qu'enfin, là-haut, on nous rende justice ?

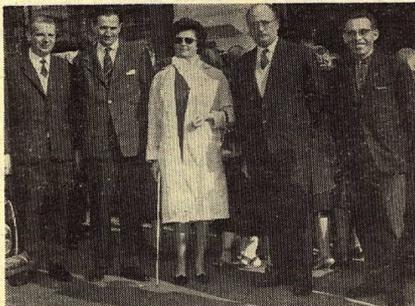
Robert DESSAY.

Retraites sociales et pensions d'invalidité majorées de 11 % au 1-4-65

RENTES A.T.

également majorées au 1-3-65

(Voir page 4)



La délégation de l'A.M.I. au meeting parisien. De gauche à droite : R. NAUD, R. LOUISOT, A. ROUX, P. POULAIN, F. GIRET

Le 3 avril, dans toute la France, vieux et handicapés ont manifesté

Le 3 avril, la journée nationale de protestation des personnes âgées et des handicapés a été marquée par de nombreuses manifestations dans toute la France.

A Paris un meeting a eu lieu qui a rassemblé deux mille personnes. Cette journée, organisée par le Comité d'entente des grandes associations d'aveugles et invalides civils et le Comité de coordination de la vieillesse, avait pour but de dénoncer l'insuffisance des majorations accordées par le gouvernement aux handicapés et personnes âgées bénéficiaires de l'allocation minima et de demander que cette dernière soit portée à 2.500 F par an avec rappel du 1^{er} janvier 1965.

Le succès de cette manifestation nationale doit être un encouragement à tous les handicapés à poursuivre leur lutte pour obtenir de meilleures conditions d'existence.



Vieux et infirmes côte à côte

Bannir à jamais le mot MISERE

La salle est pleine. Ils sont venus près de 2.000. Ceux qui restent debout le long des murs contrastent avec l'alignement impeccable des fauteuils où les têtes blanches dominent. Les balcons sont occupés. Partout aussi des béquilles, des cannes blanches, des voiturettes, celles-ci moins nombreuses qu'à nos autres manifestations ; la 2 CV aménagée est restée dans la rue.

Vieux et infirmes, côte à côte, sont venus défendre leur droit à la vie.

Au premier rang, des journalistes et des élus. A la tribune ont pris place les représentants de 8 Associations de personnes âgées et d'handicapés, sous une sobre mais combien édifiante banderole « Vieux et infirmes, nous voulons vivre. »

A 15 h. 15, le meeting commence, sous la présidence d'un grand infirme, assis dans sa voiturette, M. Trannoy et, au nom des personnes âgées, M. Lauprêtre prend la parole.

Dans son allocution, il rappelle la détresse des vieux travailleurs qui doivent vivre, certains avec à peine 5 francs par jour. Notre ami met aussi l'accent sur l'indifférence, sur le mépris des Pouvoirs publics vis-à-vis des personnes âgées, ces derniers n'hésitant pas d'ailleurs à trouver « qu'il y a trop de vieux ». L'orateur proclame son accord avec le mot d'ordre de ce meeting : Pas d'allocations ni de pensions inférieures aux propositions de la Commission gouvernementale. Laroque : 2.200 F par an — augmentées de 15 % — soit 2.500 F avec rappel du 1-1-65. Première étape raisonnable vers des conditions de vie décentes. Actuellement,

le minimum des ressources n'est que de 1.700 francs !

M. Robic parlera au nom des infirmes qui perçoivent, pour les plus déshérités comme les vieux, une allocation de 1.700 F par an. Pas plus brillante est la situation de milliers d'autres malades et invalides dont les prestations sont insuffisantes. Et, tout comme les personnes âgées, un minimum de 2.500 francs par an doit être accordé aux handicapés.

L'orateur énonce quelques chiffres qui, effectivement, en disent long :

180.000 malades de longue durée perçoivent des indemnités journalières égales à 50 % du salaire de référence, dans la limite du plafond de cotisation (indemnités portées aux deux tiers si l'assuré a trois enfants ou plus à charge).

Le taux moyen des indemnités journalières servies à ce titre se maintient aux alentours de 8,50 F par jour.

200.000 invalides reçoivent de la Sécurité Sociale une pension d'invalidité. Malgré les revalorisations annuelles dont ils bénéficient, le taux moyen des pensions qui leur sont servies approche des 6 F par jour.

Encore faut-il souligner que ceux-là sont les plus favorisés, car il reste encore un nombre important de pensionnés d'invalidité de la Sécurité Sociale qui perçoivent seulement le minimum, soit : 2,73 F par jour ! S'ils bénéficient en plus du Fonds national de Solidarité, ils disposent alors de 4,65 F par jour et 10.000 malades bénéficiaires de l'aide médicale gratuite ne perçoivent que 0,91 F par jour s'ils sont hospitalisés et 2,73 F par jour s'ils sont soignés à domicile.

45.000 infirmes, dont un certain nombre ont été évincés du bénéfice des dispositions de l'aide sociale aux grands infirmes, sous le prétexte que leur taux d'invalidité permanente n'atteignait que 78 %, doivent se contenter de 4,65 F par jour, avec plafond de ressources fixé à 2.100 francs par an !

250.000 aveugles et grands infirmes présentant une invalidité permanente d'au moins 80 % peuvent recevoir de l'aide sociale un maximum de 1.700 F par an sous la condition que leurs ressources — allocations comprises — ne dépassent pas le plafond de 3.200 F ; cela donne en clair 4,65 F par jour !

Les invalides, conclut-il, sont condamnés à vivre dans la misère, alors que onze années de force de frappe représentent une allocation supplémentaire annuelle de 72.000 A.F. par an durant la même période à cinq millions de personnes âgées ou infirmes ! (Une résolution fut adoptée et que vous lirez en page 2.)

Dans toute la France, par des manifestations, des communiqués, des défilés de rue, meeting, conférence de presse, motions à la préfecture, aux maires, la voix des handicapés et des vieux s'est fait entendre et nous ne citerons que quelques grandes villes : Bordeaux, Roanne, Le Harre, Strasbourg, Rouen, Tarbes, Grenoble, Combo, Toulouse, Clermont-Ferrand, Le Mans, St-Etienne, Caen, Châteaudun, Romans, Dinan, etc. Que cette belle Journée nationale marque encore d'une pierre blanche le chemin de nos luttes, qui nous mènera vers une vie décente où sera banni à jamais le mot misère.

Andrée ROUX.